

Zoom sur les COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME

Pour respecter le bassin versant de la Drôme et protéger les populations, pour construire des équipements comme le réseau de fibre optique, pour un traitement performant des déchets ménagers et pour aménager un territoire durable et vivable ; notre intercommunalité a délégué ces compétences à des syndicats afin de gagner en cohérence et en efficacité sur ses enjeux transversaux et interterritoriaux.

SMRD

COMPÉTENCE SUR L'EAU

Sur les questions de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) mais aussi la gestion de la ressource en eau et l'animation à l'échelle du bassin versant ; la Communauté de Communes a confié la mise en œuvre de cette compétence au Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et de ses affluents, le SMRD, dont l'expertise de terrain est reconnue.



Sur notre territoire, l'exercice de ces missions repose sur la solidarité financière des trois intercommunalités du bassin de la Drôme pour se donner entre autres les moyens de gérer les dépenses pour des chantiers souvent très onéreux et de prendre en compte les enjeux à l'échelle du cours de la rivière et des territoires qu'elle traverse plutôt que sur les périmètres administratifs. Cette solidarité fait sens à l'heure où le développement durable est une préoccupation très forte dans un contexte de changement climatique.

298 000 €/an versés pour GEMAPI

31 000 €/an pour le reste des actions

QUELLE TRADUCTION POUR L'INTERCOMMUNALITE?

ANTICIPER ET GERER LES RISQUES (GEMAPI)

Les interventions du SMRD programmées prochainement concernent plusieurs communes du territoire :

- Des travaux d'entretien de la végétation sur la rivière Drôme vont avoir lieu sur l'hiver 2024 (communes de Crest et Saillans).
- Dans le cadre du programme de la restauration de la continuité écologique (libre circulation piscicole et des sédiments), des réflexions sont en cours pour des travaux de mise aux normes du seuil Romézon sur la Gervanne à partir de 2025. (Communes de Mirabel-et-Blacons et Aouste-sur-Sye).
- Les études de confortement de la digue de Crest vont également débuter courant 2024 pour des travaux importants qui devraient s'étaler sur plusieurs années. En parallèle, un programme d'études globales sur le risque inondation sera lancé en fin d'année ainsi qu'une programmation des actions à mener pour la préservation et la restauration des zones humides qui concernent également les communes de l'intercommunalité.

Pour finir, pour permettre au SMRD de travailler dans de bonnes conditions, l'intercommunalité a cédé une partie de l'ancien EHPAD de Saillans pour accueillir son nouveau siège.



Zoom sur les COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET GESTION DE L'EAU - SAGE

Le changement climatique est l'un des grands enjeux du 21e siècle. Son impact sur l'eau et les milieux aquatiques est important.

L'une des dernières rivières sauvages d'Europe, la Drôme présente une grande variabilité de débits, des crues subites, violentes, des risques potentiels d'érosion voire même d'inondations. Mais elle présente aussi une grande diversité de milieux humides riches en biodiversité à préserver.

Afin d'anticiper ces enjeux, la Commission Locale de l'Eau dont sont membres des élus de l'intercommunalité a impulsé une dynamique d'actions locales en élaborant un plan d'adaptation au changement climatique SAGE Drôme 2050.

L'objectif est de co-construire une stratégie de gestion et d'aménagement du territoire à l'échelle du bassin versant Drôme, qui permette de réduire la vulnérabilité du territoire et de ses activités face aux mutations à venir (climatiques et socio-économiques) tout en préservant ses ressources en eaux et ses milieux aquatiques humides.

La qualité de l'eau du territoire ne doit pas cacher le potentiel de dégradation qui semble s'accentuer en période estivale. Le développement des activités anthropiques (irrigation agricole, tourisme et urbanisme principalement) contribue à cette trajectoire. Le changement climatique accentue le déficit quantitatif et la dégradation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en période estivale. Les enjeux sont : sobriété, efficacité, et sécurisation de la ressource

LE PÉRIMÈTRE DU SAGE

un territoire de 1 800 km².

un bassin de 50 000 habitants pour 75 % à l'aval du bassin versant.

Une rivière Drôme qui s'écoule sur 106 km et ses affluents sur plus de 500km

CLIMAT HORIZON 2050

+ 1.6°C

-20 à 30 % de débit entre juin à septembre

Une dynamique que la commune d'Aouste-sur-Sye a amorcée en se portant volontaire pour être commune pilote dans le cadre du projet ECODROME. L'objectif est de réaliser des économies d'eau au niveau de ses équipements et de ses espaces publics. Elle va à ce titre faire l'objet d'un accompagnement porté par le SMRD en lien avec les services et les élus de la commune.

Plus d'info: www.riviere-drome.fr









Zoom sur les COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME

LA FIBRE OPTIQUE UN ENJEU STRATÉGIQUE

Aujourd'hui, et probablement encore plus demain, la communication numérique dominera les échanges dans tous les domaines.

C'est pourquoi la communauté de communes à travers le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique s'investit fortement depuis plusieurs années pour éviter et anticiper une fracture numérique entre rural et urbain, et surtout renforcer l'attractivité de notre secteur. L'objectif premier étant de déployer un réseau très haut débit de fibre optique, pour les entreprises, les habitants ou encore les services publics de nos communes sur tout le territoire de l'Ardèche et de la Drôme.

Sur le territoire construction de 9 250 prises de fibre optique d'ici à fin 2025, ce qui représente un investissement de 2 775 000 € pour la communauté de

communes



État d'avancement du déploiement de la fibre

La fibre est déjà disponible sur 3 communes du territoire : Aouste-sur-Sye, Crest et Piégros-la-Clastre. Au 6/11/23, 7200 foyers sont éligibles à la fibre sur ces 3 communes. 2 874 foyers ont souscrit une offre auprès d'un des 10 opérateurs disponibles sur le réseau public ADN et 168 foyers sont également en cours de raccordement (soit un taux de pénétration de près de 42 %).

Parallèlement, les études de déploiement ont été lancées sur l'ensemble des autres communes du territoire à travers 3 poches pour lesquelles l'ouverture commerciale des services interviendra en 2025.

SYTRAD: UNE GESTION DES RESSOURCES

UN CŒUR DE MÉTIER: LE TRI ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

La compétence « traitement des déchets ménagers » a été confiée au SYTRAD (Syndicat de Traitement des déchets Ardèche Drôme) afin d'assurer un service commun et adapté sur les territoires.

Créé en 1992, le SYTRAD regroupe, en 2023, 12 structures intercommunales (communautés d'agglomération, de communes et syndicats de collecte) du nord et centre Drôme Ardèche, soit 361 communes et 540 411 habitants. Depuis plus de 30 ans, le Syndicat a tiré profit des expériences de chacun pour améliorer le service de traitement des déchets et atteindre des objectifs ambitieux en matière de valorisation : 62 % des déchets produits en Cœur de Drôme sont valorisés en 2022.

L'intercommunalité paye au SYTRAD une cotisation afin de couvrir l'ensemble des coûts liés à la délégation de compétence. Cette cotisation est appelée pour une part variable sur les tonnages de déchets non triés en vue d'inciter à la réduction des déchets à la source, au développement du tri et du recyclage et une part fixe calculée sur le nombre d'habitants de l'intercommunalité.



En 2022, **870 880 €** ont été versés au SYTRAD par l'intercommunalité



Zoom sur les COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME

Soucieux d'exercer pleinement la compétence dont il a la charge, le SYTRAD possède ses propres installations de traitement des déchets ménagers et assimilés :

• Metripolis, un centre de tri innovant qui répond aux enjeux de recyclage des matériaux d'aujourd'hui et de demain. En 2021, le SYTRAD a déployé un nouveau centre de tri des collectes sélectives en partenariat avec le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) et le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Basse Ardèche (SICTOBA) afin d'absorber l'ensemble du gisement de collecte sélective des territoires, et répondre aux exigences de l'extension des consignes de tri (depuis cette date, tous les emballages et papiers se trient!)

Aujourd'hui, sur le territoire du SYTRAD, la poubelle d'ordures ménagères est constituée principalement de déchets compostables et de déchets combustibles. Afin de valoriser au maximum les déchets et de réduire leur enfouissement, le SYTRAD possède :

- o Deux **UVEOR** (Unité De Valorisation Énergétique Et réparties Organique) stratégiquement sur le territoire, permettent une valorisation organique des déchets biodégradables contenus dans les ordures ménagères résiduelles,
- o un centre de préparation des **combustibles solides de récupération** (CSR) et de traitement des collectes séparées de biodéchets.

En 2022, sur les **21 453 tonnes** de

collecte sélective (fibreux et non fibreux hors verre) traitées au centre de tri sur le territoire du SYTRAD (soit une moyenne de 40,6 kg/hab)

582 tonnes soit 36,7 kg/hab proviennent du Cœur de Drôme.

En 2022, sur les **113 521 tonnes**

d'ordures ménagères traitées aux UVEOR (soit une moyenne de 214,7 kg/hab)

3 266 tonnes

soit 205,9 kg/hab proviennent du Cœur de Drôme.

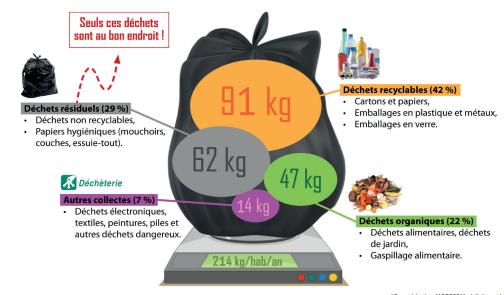






COMPOSITION
DE LA POUBELLE D'ORDURES
MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

la poubelle noire devrait peser uniquement 29 % de son poids actuel si l'ensemble des déchets étaient correctement triés





Zoom sur les COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS COEUR DE DRÔME

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE - SCOT QUEL TERRITOIRE VOULONS-NOUS DANS 20 ANS

Le SCOT de la Vallée de la Drôme Aval est un document de planification issu d'une réflexion partagée en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Il fixe un cadre de développement sur 20 ans en recherchant l'équilibre entre les espaces urbains ou à urbaniser et les espaces naturels. Il doit nous permettre de satisfaire les besoins immédiats et à venir tout en préservant les ressources pour les générations futures. Ce document stratégique limite l'étalement urbain en mettant en cohérence les choix d'aménagement pour l'habitat et les activités et en prenant en compte les déplacements, les équipements et autres paramètres inhérents.

Son projet se traduit de manière règlementaire dans un Document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui s'articule autour de 4 grands défis :

Le syndicat Mixte du SCoT est une collectivité publique propre dont la gouvernance est partagée entre les deux EPCI (CCVD - CCCPS) au travers d'un conseil syndical composé de 18 élus, 9 de chacune des intercommunalités.

Les participations financières de nos intercommunalités sont équivalentes, à hauteur de 70 000 €/an.

- **DÉFI 1 AMÉNAGER DURABLEMENT LA VALLÉE DE LA DRÔME**: Le développement est organisé à partir de la vallée constituant la colonne vertébrale de l'écosystème territorial.
- **DÉFI 2 DYNAMISER LE TERRITOIRE EN VALORISANT L'ENSEMBLE DE SES RESSOURCES : Le** modèle de développement économique est fondé sur la valorisation des ressources propres au territoire et la réponse à ses besoins.
- **DÉFI 3 CONSOLIDER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE**: Une ambition forte de protection de toutes les composantes qui fondent la qualité du territoire et qui constituent des biens communs: les paysages, les milieux naturels et la biodiversité ainsi que les ressources naturelles.
- **DÉFI 4 DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ DURABLE ET SOLIDAIRE** : L'urbanisme et la mobilité sont réinventés au service du bien vivre, de la solidarité et de la transition énergétique.

Élaboré entre 2017 et 2023, le projet de SCoT sera arrêté à travers une délibération lors du Conseil syndical du 14 décembre 2023. Il sera ensuite soumis à la consultation des personnes publiques associées et à enquête publique avant d'être approuvé courant 2024 et rendu exécutoire. Le Syndicat du SCoT entamera donc une phase d'accompagnement et de suivi avec notamment : la rédaction d'un guide de mise en œuvre, la vérification de la compatibilité des documents d'urbanisme, la mise en place d'un observatoire, la définition et la réalisation d'un plan d'actions (conforter l'interSCoT, développer le projet sur les espaces de résilience, réalisation d'un diagnostic sur les carrières, poursuivre la mission de sensibilisation et de communication etc....).

Les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ou communaux (PLU) et les cartes communales devront tenir compte des orientations du SCoT.

